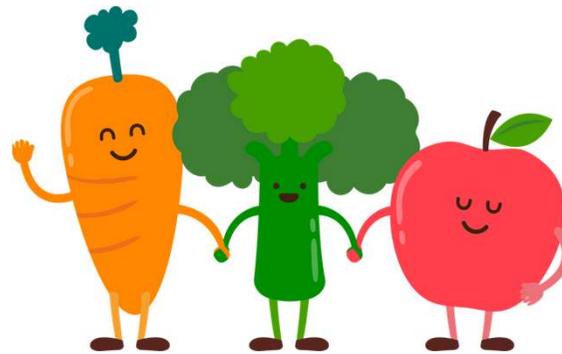




RÉUNION D'INFORMATION

JARDIN PARTAGÉ





LE PROJET & SES VALEURS

Le **jardin partagé** entend développer les **liens sociaux de proximité** par **le biais d'activités** sociales, culturelles ou éducatives, **accessibles à tous**.

Un jardin fondé sur des valeurs de **partage intergénérationnel**, de **respect de l'environnement**, de **promotion de la biodiversité** et de **gestion écoresponsable de l'eau**.



LE BUDGET ALLOUÉ AU PROJET

Le **coût des études** s'élève à **24.150 € HT** avec la réalisation de diagnostics naturaliste et paysager, la définition du projet, l'élaboration du permis d'aménager, le choix des entreprises, ainsi que le suivi des travaux.

=> dont un financement à hauteur de **5.000 €** (21 %) par la DREAL

Le **coût des travaux** s'élève à **48.398,40 € HT** dont près de 18.000 € HT de plantations, et 30.000 € HT d'aménagement de l'espace et de création des réseaux.

=> dont un financement à hauteur de **33.878,88 €** (70 %) par le Conseil Départemental des Bouches du Rhône

PRÉSENTATION DU SITE & DES PARCELLES

Le **jardin partagé** se situe sur le **Chemin des Besquens** à Ensuès-la-Redonne.

Ce projet permet de redonner à la terre son usage agricole historique en aménageant notamment **20 parcelles de 25m²** mises à disposition des Ensuennennes et Ensuennens pour une durée de **2 ans**.

Des **coffres de rangement** seront mis à disposition avec les parcelles de façon à ce que chacun puisse **stocker son matériel de jardinage sur place**.





Hôtel de Ville

Chem. des Besquens

Implantation du
jardin partagé

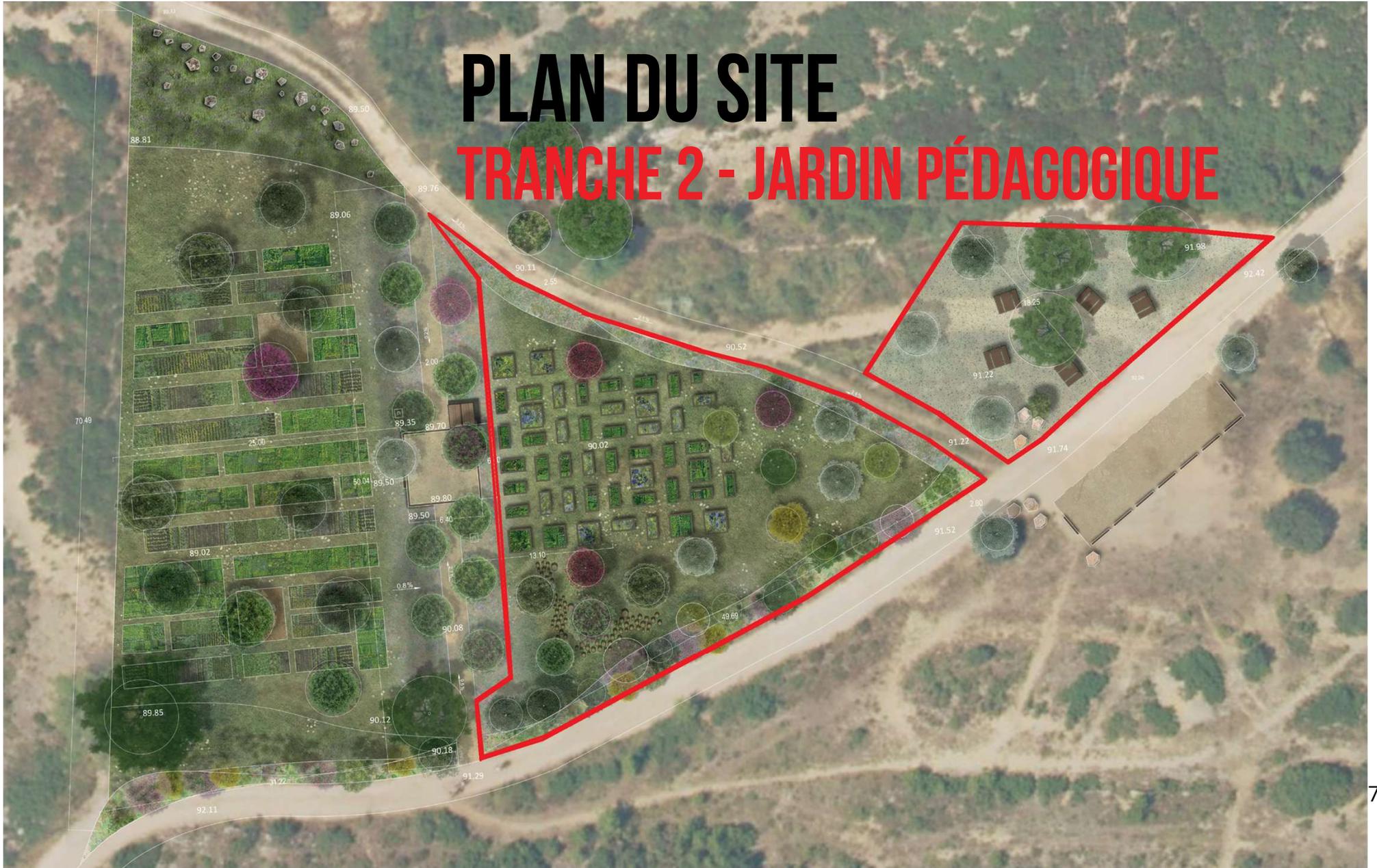
PLAN DU SITE

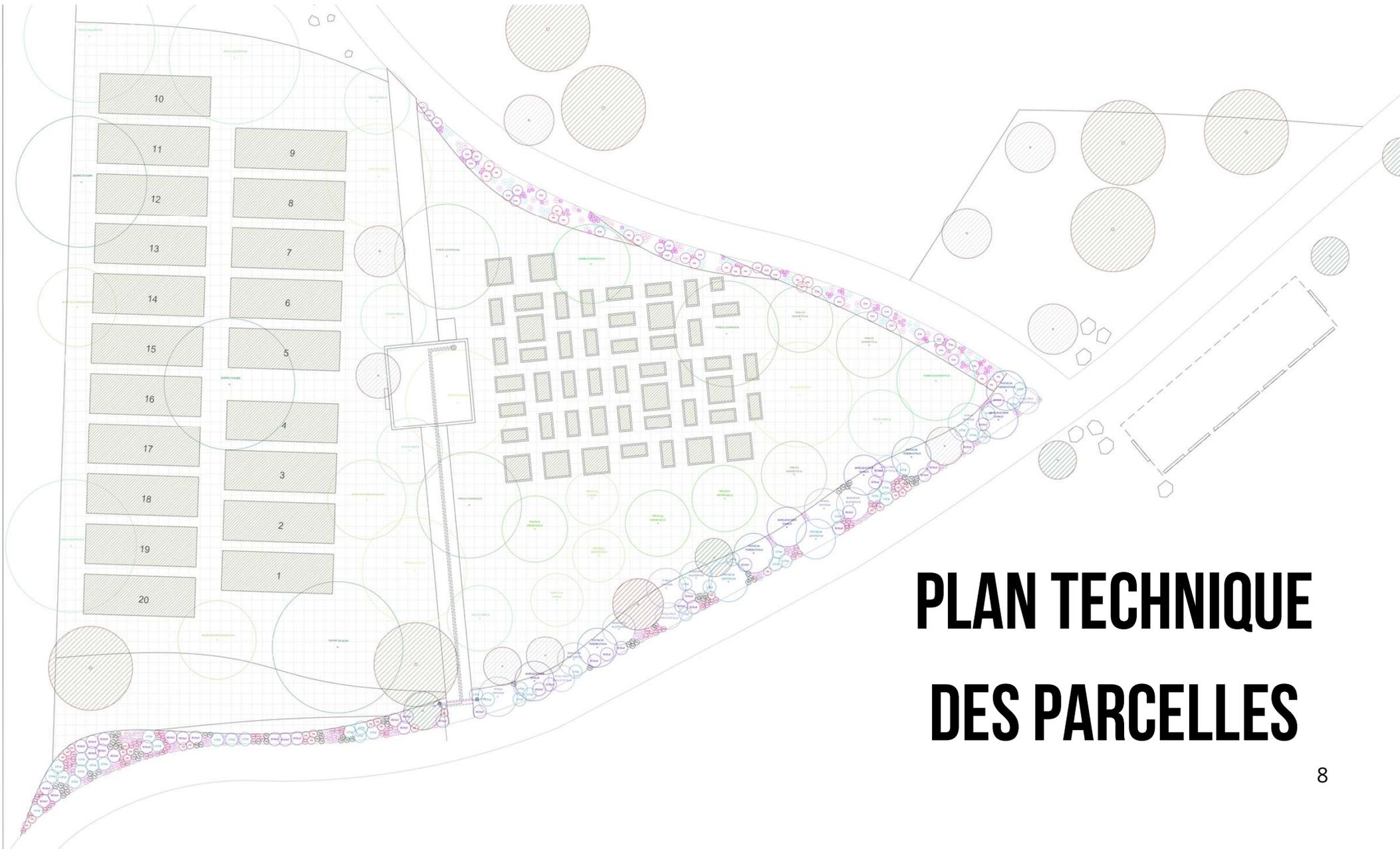
TRANCHE 1 - JARDIN PARTAGÉ



PLAN DU SITE

TRANCHE 2 - JARDIN PÉDAGOGIQUE





PLAN TECHNIQUE DES PARCELLES



CONDITIONS D'ATTRIBUTION DES PARCELLES

- Avoir sa résidence principale à Ensuès-la-Redonne
- Ne pas disposer de jardin cultivable
- Être majeur
- Une contribution annuelle de 25 euros pour la consommation d'eau vous sera demandée
- Retourner un dossier de candidature complet au service Environnement de la commune jusqu'au vendredi 28 mars 2025

Un tirage au sort public sera organisé dans le cas où la commune recevrait plus de candidatures qu'il n'y a de parcelles pouvant être mises à disposition.



LE DOSSIER DE CANDIDATURE

- Justificatif de domicile de moins de 3 mois (eau/ EDF/ taxe foncière/ quittance de loyer...)
- Attestation sur l'honneur certifiant que le candidat ne dispose pas de jardin cultivable dans sa résidence principale
- Justificatif d'identité
- Attestation de responsabilité civile
- Fiche de renseignements complétée et signée
- Règlement de fonctionnement paraphé et signé

/!\ les dossiers incomplets ne pourront être pris en compte, ni pour l'attribution directe des parcelles, ni pour le tirage au sort.

COMMENT RETIRER SON DOSSIER DE CANDIDATURE ?

=> Sur le site internet, l'application mobile et la page Facebook de la Commune d'Ensuès-la-Redonne

=> Directement auprès de l'accueil de l'Hôtel de Ville



Ville Ensues la Redonne



App
MyEnsues



@villedensueslaredonne



LE RÈGLEMENT DE FONCTIONNEMENT

Le Règlement de fonctionnement est un document fixant les **règles et principes devant être appliqués par tous sur le jardin partagé.**

Notamment :

- Garantir la tranquillité du voisinage
- Respecter les horaires d'accès et le matériel mis à disposition
- Jardiner dans le respect de l'environnement
- Privilégier les déplacements piétons et vélo entre le domicile et le jardin
- Garantir une consommation responsable d'eau
- Alimenter et entretenir le composteur



LES DATES À RETENIR !

28 février 2025 : réunion de lancement et 1er jour de retrait des dossiers de candidature

28 mars 2025 : dernier jour de dépôt des dossiers de candidature à adresser au service Environnement de la commune

4 avril 2025 : réunion d'attribution des parcelles / tirage au sort si nécessaire



À VOS CANDIDATURES !

